Le gouvernement manifeste une grande volonté de réforme

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-11-2007 20:40:10

Le gouvernement poursuivra l'application des politiques qui se sont avérées efficaces et rompra avec les mécanismes qui ne correspondent pas à sa volonté de réforme, a indiqué mercredi le Premier ministre, M. Abbas El Fassi.

Répondant aux interventions des députés lors du débat sur la déclaration gouvernementale que la Chambre des Représentants a adoptée à la majorité de ses membres, le Premier ministre a ajouté que son gouvernement oeuvrera également à couper court aux pratiques de mauvaise gestion financière et administrative dans certains établissements publics.

Concernant les remarques de certains députés, selon lesquels la Déclaration gouvernementale a renié les engagements présentés par les partis qui forment la coalition gouvernementale lors de la campagne électorale, M. El Fassi a indiqué que le programme politique est l'émanation d'une coalition de plusieurs partis et que l'article 60 de la Constitution fait obligation au gouvernement de présenter les grandes lignes du programme qu'il se propose de mettre en oeuvre dans les domaines politique, économique, social, culturel et dans celui des relations extérieures.

S'agissant des droits de l'Homme, M. El Fassi a réitéré l'engagement du gouvernement à poursuivre la mise en oeuvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) en étroite coordination avec le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), le règlement de certains cas administratifs des victimes des violations passées des droits de l'homme et la réparation des préjudices collectifs dans certaines régions victimes de ces violations.

De même, a-t-il ajouté, le gouvernement poursuivra la promotion de la culture des droits de l'Homme et des droits culturels et économiques ainsi que l'adaptation des lois nationales aux accords et conventions internationaux, l'adoption et l'adhésion aux conventions internationales comme c'est le cas pour le protocole facultatif annexé à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le Premier ministre a souligné dans ce cadre que le Gouvernement oeuvrera à la création d'une Commission nationale du Droit Humanitaire International qui sera consulté dans les questions afférentes à ce droit.

Le Gouvernement, a-t-il expliqué, adoptera la planification en tant que cadre institutionnel d'action, de suivi et d'évaluation dans le cadre de la bonne gouvernance.

Concernant la capacité du Gouvernement à créer 250.000 postes d'emplois annuellement, M. El Fassi a rappelé à cet égard la circulaire du Haut Commissariat au Plan (fin 2006) annonçant que l'exécutif avait crée 300.000 emplois en 2006.

Il a de même considéré que la réalisation d'un taux de croissance de 6 % est "un objectif réalisable"

eu égard aux politiques économiques préconisées, aux différents chantiers structurants programmés, ainsi qu'aux stratégies sectorielles élaborées.

Le Premier Ministre a également abordé les régimes de retraite, précisant à ce sujet que l'action les concernant s'attellera à assurer la bonne gestion des caisses de retraite à la lumière des résultats auxquels aboutira l'étude en cours sur la réforme des régimes de retraite.

Répondant aux questions des parlementaires sur la vision du Gouvernement concernant la régionalisation et la politique de la décentralisation, M. El Fassi a indiqué que l'objectif de l'exécutif est de conférer à ce processus un sens concret à travers des accords entre l'Etat et les Conseils régionaux.

Au sujet du développement rural, il a fait savoir que le Gouvernement adoptera une nouvelle approche qui fait du territoire un espace unique et intégré.

MAP